



URBANEM

Catalogue de formation  
Urbanisme

2026



## EDITO

**URBANEM**, Stabilité ou changement ? Question récurrente de la vie professionnelle.

La stabilité offre un certain confort, lié à ce qui est connu, éprouvé. Dans un catalogue de formations, ce sont des programmes récurrents, présents d'une année sur l'autre, redemandés et reproposés. Ce sont aussi des formateurs expérimentés, qui connaissent vos attentes, vos contextes particuliers.

Le changement est enthousiasmant, il permet de se remettre en question, de s'adapter, d'évoluer, il combat la lassitude liée au temps qui passe.

Dans ce catalogue, vous trouverez des nouveaux programmes en lien avec l'évolution de la société, de vos marchés et des technologies. Des contenus et des approches pédagogiques modifiés. Et, de nouveaux formateurs avec une nouvelle expertise ou venant étoffer l'équipe.

La combinaison de stabilité et changement c'est la continuité, c'est le moteur d'HUMANEM, le service client au travers d'une démarche d'amélioration continue : « comment, tous les jours, pouvons-nous participer à la réussite de nos clients par le développement des compétences de leurs collaborateurs ? ».

Ultreia

*Thierry Villemagne*

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Présentation de l'entreprise.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Principaux programmes de formation .....</b>	<b>6</b>
	Actualités juridiques en urbanisme Loi simplification droit urbanisme et logement.....	7
	Actualités juridiques en urbanisme.....	9
	Aménagement de centre ville et de centre bourg .....	11
	Concevoir les aménagements cyclables.....	14
	Permis d'aménager .....	16
<b>3</b>	<b>Nos tarifs .....</b>	<b>18</b>
<b>4</b>	<b>Nos formateurs .....</b>	<b>20</b>



# 1 Présentation de l'entreprise

## En quelques mots...



Depuis sa création en 2002 par Monsieur Villemagne, **HUMANEM** est une TPE en perpétuelle croissance tant dans son organisation interne que dans sa relation avec les clients et formateurs.

Premièrement spécialisée dans la vente de formations en urbanisme sous la marque **URBANEM**, elle a développé ses compétences en management et organisation professionnelle sous la marque **HUMANEM** depuis 2013.

Grâce à l'expérience de son créateur dans ces domaines précis ainsi que le choix des formateurs tous indépendants, **HUMANEM** formation sait répondre sur mesure aux besoins de ses clients.

1

2

3

### Nous vous offrons

- La connaissance de votre secteur d'activité
- L'agilité d'une PME
- La capacité de réponse à vos attentes
- La volonté d'innover en pédagogie
- L'indépendance

### Nos valeurs

- Humilité
- Professionnalisme
- Simplicité
- Innovation

### Nos engagements

- A l'écoute de nos clients
- Fournir une réponse adaptée à leurs attentes
- Progresser pour faire progresser nos clients
- Être transparents et honnêtes pour construire à long terme



## 2 Principaux programmes de formation

# Actualités juridiques en urbanisme

## Loi simplification droit urbanisme et logement

### DUREE

3,5 heures soit 1 ½ journées

### PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

### PUBLIC

- ▶ Toute personne travaillant en lien avec l'aménagement et l'urbanisme
- 

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

#### ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Connaître les différents textes législatifs et réglementaires en urbanisme parus à ce jour sous forme de panorama, savoir les mettre en œuvre...
- 

### MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique

### PEDAGOGIE

- ▶ La totalité de la formation se déroule en présence du formateur.
- ▶ Le support de présentation est envoyé aux participants à l'issue de la formation. Il est enrichi des réponses aux questions formulées par les participants durant la formation. Les questions sont posées en direct via le chat ou par oral.
- ▶ Le nombre de participants est limité à 12 pour permettre des échanges.
- ▶ Il ne s'agit pas d'un e-learning, seul devant son écran mais d'une formation animée habituellement en présentiel et adaptée

### SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation

### PROGRAMME

---

- ▶ **Partie 1 : Une (r)évolution des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme locaux (1h)**
  - Les nouvelles modalités d'assujettissement des plans à l'évaluation environnementale
  - La priorisation de la participation du public sous forme de consultations électroniques
- ⇒ **Mise en situation : identifier un PLU en cours d'évolution et comparer les procédures avant/après loi de simplification**
- ▶ **Partie 2 : L'urbanisme opérationnel désormais orienté vers des régimes d'exceptions**
  - L'impact concret de la multiplication des cas de dérogations
  - Focus sur les dérogations aux règles de destination
  - Le rôle opérationnel et désormais primordial des OAP
- ⇒ **Mise en situation : cas fictif à partir d'une situation réglementaire réelle**

# Actualités juridiques en urbanisme

## DUREE

7 heures soit 2 ½ journées

## PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

## PUBLIC

- ▶ Toute personne travaillant en lien avec l'aménagement et l'urbanisme
- 

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Connaître les différents textes législatifs et réglementaires en urbanisme parus à ce jour sous forme de panorama, savoir les mettre en œuvre...
- 

## MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique

## PEDAGOGIE

- ▶ La totalité de la formation se déroule en présence du formateur.
- ▶ Le support de présentation est envoyé aux participants à l'issue de la formation. Il est enrichi des réponses aux questions formulées par les participants durant la formation. Les questions sont posées en direct via le chat ou par oral.
- ▶ Le nombre de participants est limité à 12 pour permettre des échanges.
- ▶ Il ne s'agit pas d'un e-learning, seul devant son écran mais d'une formation animée habituellement en présentiel et adaptée

## SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Travaux pratiques durant la formation.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation

## PROGRAMME

---

**Le programme intègrera les dernières évolutions juridiques et jurisprudences (PLU, SCOT,**

**permis d'aménager, ...)**

- ▶ La loi Climat (toutes les nouveautés et l'impact sur les documents de planification et les autorisations du droit des sols)
- ▶ La loi ELAN
- ▶ Loi Macron Aout 2015 sur les entraves à construction
- ▶ La loi ALUR – suite
- ▶ PAPE et permis d'aménager
- ▶ La planification RNU/cartes communales, POS-PLU-PLUI, l'évolution des zonages, le PLU de demain.
- ▶ L'urbanisme patrimonial après la loi CAP : Le devenir des secteurs sauvegardés, des ZPPAUP et des AVAP : le site patrimonial remarquable,
- ▶ L'actualité des autorisations d'urbanisme
- ▶ Les nouveautés contentieuses
- ▶ Echanges d'expériences et examen des cas pratiques : Pouvoir échanger sur le thème avec l'ensemble des participants sous forme de cas illustrés émanant des participants

# Aménagement de centre ville et de centre bourg

## DUREE

14 heures soit 2 jours

## PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

## PUBLIC

- ▶ Géomètres-Experts, cadre et techniciens de leurs cabinets
  - ▶ Collectivités
- 

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Comprendre le contexte d'aménagement des coeurs de bourgs dans toutes ses dimensions, architecturales, urbaines, paysagères, environnementales
  - ▶ Mettre en place l'ensemble des outils de programmation pour construire un projet adapté aux besoins
  - ▶ Faciliter l'appropriation collective et la prise de décision par l'ensemble des acteurs du projet
  - ▶ Développer les capacités des géomètres à interagir avec d'autres disciplines
- 

## MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique

## PEDAGOGIE

- ▶ Méthode pédagogique : La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants. Les formations sont exclusivement collectives.
  - Sensibilisation à la programmation et aux enjeux d'aménagement actuels
  - Approche qualitative et approche méthodologique pluridisciplinaire
  - Mise en situation et analyse de projets de référence
  - Démarche d'appropriation du contexte urbain et paysager
  - Alternance d'exposés et d'échanges avec les participants sur leurs expériences.
  - Travail en atelier permettant de mettre en pratique l'élaboration d'un contenu du programme.
  - Approche à la fois théorique et opérationnelle
  - Remise d'un document circonstancié



## SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction
- ▶ Attestation de présence
- ▶ Attestation formation individualisée



## PROGRAMME

---

- ▶ Approche qualitative de l'aménagement d'espace publics
  - Définition d'une approche qualitative générale de l'aménagement d'espace public
    - Les différentes dimensions de l'espace public
    - Les enjeux de l'espace public aujourd'hui
  - Notions de base de l'aménagement
    - Les enjeux du « code de la rue
    - Les orientations d'aménagement de la voirie aujourd'hui
    - Les modalités de mise en œuvre à travers les différents types de voirie
- ▶ Cadre d'action et démarches de coconception
  - Cadre d'action
  - Les différentes étapes d'élaboration
  - Le processus de co-conception
    - Participation des habitants
    - Nouvelles démarches participatives
    - Aide à la décision
- ▶ Approche contextuelle et créative
  - Elaboration d'un diagnostic contextualisé
  - Analyse du cadre urbain et paysager
  - Analyse thématique
  - Vers un diagnostic partagé : bien définir les enjeux et les objectifs d'aménagement
  - Une démarche de projet qui permet d'élaborer des scénarios et hypothèses
- ▶ Approche opérationnelle
  - Notion d'Approche thématique
  - Définition du coût prévisionnel de l'opération (coût global & estimation prévisionnelle)
  - Notions de pilotage opérationnel (calendrier et phasage des opérations)
  - Différents types de missions à engager et programmer par le maître d'ouvrage
  - Notions règlementaires (Déclaration préalable, Permis d'Aménager, volet patrimonial...)
- ▶ Etude de cas

Mise en pratique de l'élaboration du programme à partir d'études de cas proposé et choisi par chaque participant – 30 minutes par cas

- Analyse contextuelle d'un site donné (
- Approche globale thématique collective

► Etudes de cas (suite) et conclusion

- Poursuite de l'analyse de cas
- Conclusion par le formateur (30 minutes)
  - Analyse contextuelle de différents projets de références (proposés par les participants et le formateur)
  - Analyse comparative des différentes thématiques traitées dans les projets

# Concevoir les aménagements cyclables

## DUREE

10,5 heures soit 3 1/2 journées

## PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

## PUBLIC

- ▶ Géomètres-Experts, cadre et techniciens de leurs cabinets
  - ▶ Collectivités
- 

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Définir des objectifs d'aménagement cyclables ambitieux
  - ▶ Comprendre un contexte territorial dans toutes ses dimensions (urbaines, paysagères, environnementales...)
  - ▶ Utiliser et mettre en place les outils pour construire un projet adapté
  - ▶ Développer les capacités des maîtres-d'œuvre à interagir avec d'autres disciplines
- 

## MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Présentiel : Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique
- ▶ Distanciel : ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM

## PEDAGOGIE

- ▶ Sensibilisation à la programmation et aux enjeux d'aménagement cyclables actuels, dans les différents milieux (urbain, péri-urbain, rural)
- ▶ Approche qualitative et approche méthodologique pluridisciplinaire
- ▶ Mise en situation et analyse de projets de référence
- ▶ Alternance d'exposés et d'échanges avec les participants sur leurs expériences
- ▶ Croisement des approches théoriques et retour d'expérience de maîtrise d'œuvre
- ▶ Remise d'un document circonstancié

## SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction
- ▶ Attestation de présence
- ▶ Attestation formation individualisée



## PROGRAMME

---

### 1. Introduction

- Présentations et recueil des attentes des participants

### 2. Enjeux et grandes orientations des aménagements cyclables [ 1h00 + échanges ]

- Les orientations d'aménagement cyclables aujourd'hui
- Les politiques publiques nationales et internationales
- Les modalités de mise en œuvre

### 3. Les outils d'aménagements cyclables [ 3h00 + échanges ]

- Définitions générales de l'aménagement cyclable
  - Dans ses dimensions fonctionnelles (accessibilité et confort, matériaux et revêtements, mobilier et équipements, jalonnement, stationnement et intermodalité, sécurité et trafic routier...)
  - Dans ses dimensions formelles (aménagement général, composition spatiale, stratégie végétale, matériaux, topographie...)
- Les différentes typologies d'aménagements : sections courantes, carrefours, sites propres et sites partagés, cas particuliers...
- Réseaux cyclables à haut niveau de service

### 4. Etude de cas et projets de références [ 3h00 + échanges ]

Mise en pratique des aménagements :

- Analyse contextuelle de sites donnés (proposé par les participants)
- Approche globale thématique collective
- Définition du processus opérationnel à mettre en œuvre

Outils : (*Documents d'études, observation google maps, solutions de références*)

### 5. Approche opérationnelle de l'aménagement [ 2h00 + échanges ]

- Elaboration d'un schéma directeur cyclable
- Aménagements spécifiques à une voie verte
- Une démarche de projet qui permet d'élaborer des scénarios et hypothèses
- Grilles d'évaluations et analyses multicritères
- Définition du coût prévisionnel de l'opération (coût global & estimation prévisionnelle)
- Notions législatives et règlementaires

### 6. Conclusion

- Evaluation et prolongements
  - Notions de pilotage opérationnel (calendrier et phasage des opérations)

# Permis d'aménager

## DUREE

7 heures

## PREREQUIS

Connaitre les fondamentaux de la transaction en immobilier

## PUBLIC

- ▶ Promoteurs immobiliers, lotisseurs, responsables de projets, services urbanisme des collectivités

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Connaître les cas où le dépôt d'un permis d'aménager est indispensable
- ▶ Maîtriser les étapes clés pour gérer les dossiers (reventes, travaux différés, pré-commercialisation)..

## MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Paperboard, vidéoprojecteur, exemple de permis d'aménager

## PEDAGOGIE

- ▶ Exposés théoriques (supports visuels, schémas, extraits de textes réglementaires)
- ▶ Études de cas (analyse de projets réels)
- ▶ Échanges interactifs (questions/réponses, partage d'expériences)

## SUIVI ET EVALUATION

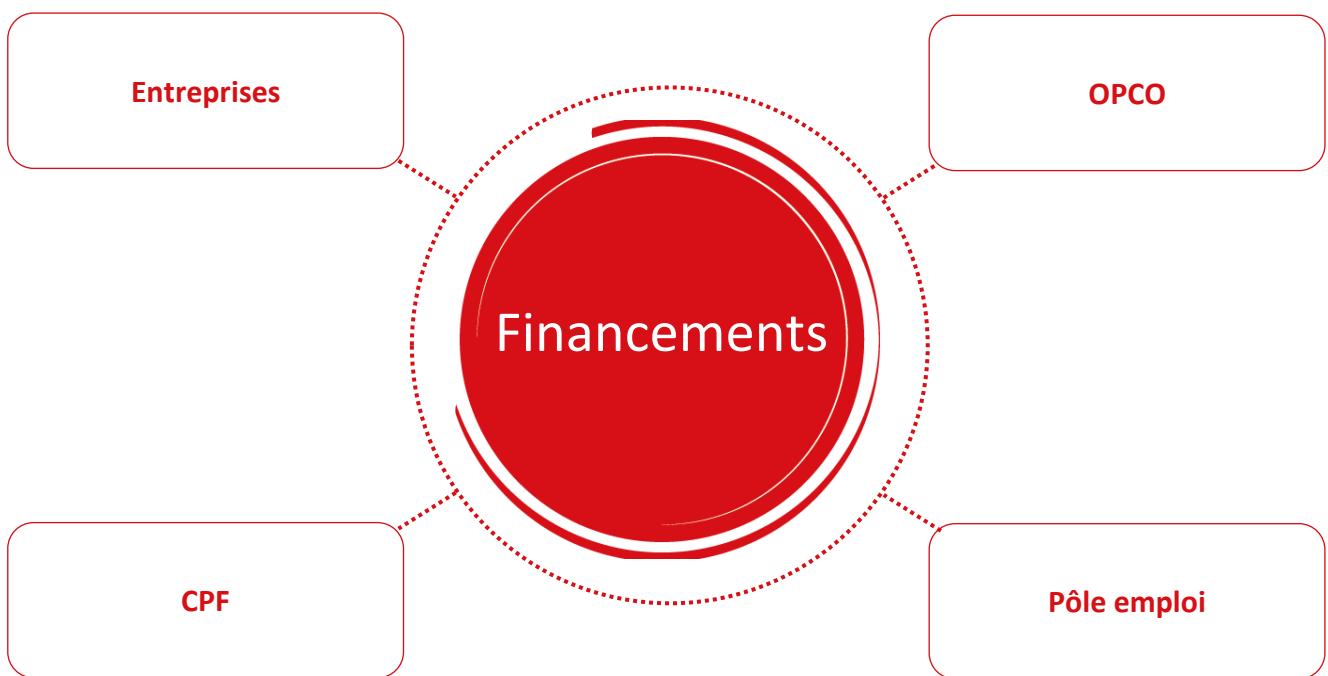
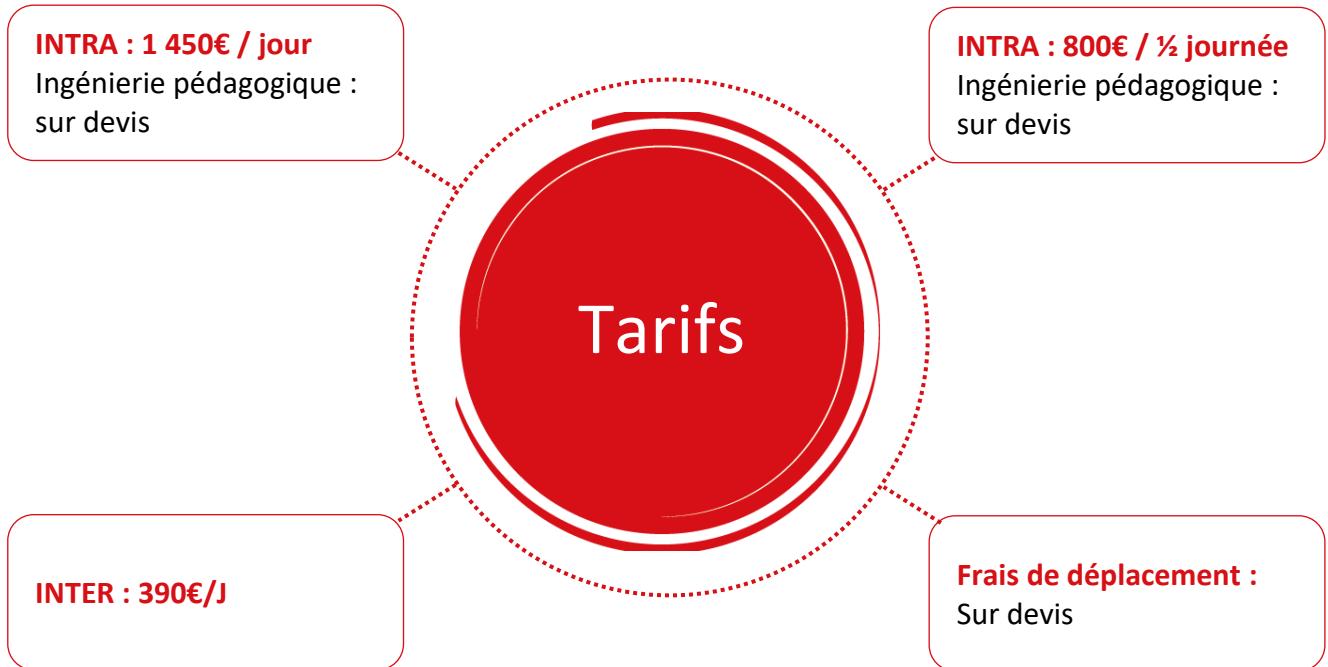
- ▶ Fiche d'évaluation à chaud pour recueillir les retours des participants
- ▶ Feuille émargement par ½ journée
- ▶ Analyse d'un cas réel

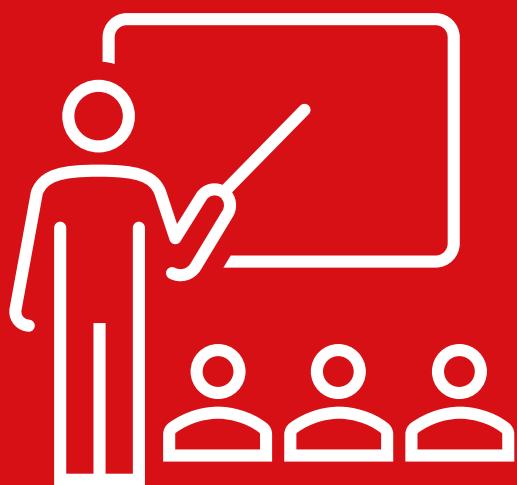
## PROGRAMME

- 
- ▶ Introduction et cadre juridique
    - Définition et champ d'application du permis d'aménager (Code de l'urbanisme, articles L. 421-1 et suivants)
    - Différences avec les autres autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable)
  - ▶ Cas où le dépôt d'un permis d'aménager est indispensable
    - Critères de soumission : seuils de surface, nature des aménagements (lotissements, ZAC, divisions foncières, etc.)
    - Exemples concrets : quand faut-il déposer un permis d'aménager ? Quand est-on dispensé ?
    - Études de cas : analyse de projets types (lotissement, écoquartier, division de terrain)
    - Sanctions en cas d'absence de permis : risques juridiques et financiers
  - ▶ Constitution et dépôt du dossier
    - Pièces obligatoires : plan de situation, notice descriptive, étude d'impact, etc.
    - Procédure administrative : délais, services instructeurs, recours possibles
    - Bonnes pratiques : comment anticiper les demandes complémentaires, optimiser le dossier
  - ▶ Gestion des dossiers : reventes et travaux différés
    - Encadrement des reventes :
    - Conditions légales (délai, information des acquéreurs, garanties)
    - Gestion des réserves de lots, clauses suspensives
    - Travaux différés :
      - Planification, phasage, garanties financières
      - Suivi et contrôle de l'avancement
      -
  - ▶ Pré-commercialisation des lots
    - Stratégies de commercialisation : timing, supports, cibles
    - Aspects juridiques : information des acquéreurs, contrats de réservation, délais de rétractation
    - Gestion des litiges : recours des acquéreurs, annulation de ventes
  - ▶ Synthèse et études de cas pratiques
    - Atelier : analyse de dossiers réels (permis d'aménager, contrats de revente, planning de travaux)
    - Questions/réponses et partage d'expériences



### 3 Nos tarifs





## 4 Nos formateurs



# Frédéric Bererd

Directeur Urbanisme Règlementaire chez Mairie Villeurbanne

## Talents

- ▶ Supervision des autorisations du droit des sols
- ▶ Gestion qualité des projets d'urbanisme
- ▶ Contentieux administratif/urbanisme
- ▶ Police de l'urbanisme
- ▶ Formation pour les collectivités

## Domaines de compétences

- ▶ Urbanisme
- ▶ Planification urbaine
- ▶ Autorisation du droit des sols
- ▶ Financement de l'urbanisme
- ▶ Droit
- ▶ Contentieux pénal

## Formations et Expériences

- ▶ BTS Force de Vente 1996
- ▶ Depuis 2016, **Directeur Urbanisme** Villeurbanne
- ▶ Depuis 2004, **formateur** auprès de collectivités
- ▶ 1999-2015 : Direction départementale des territoires
- ▶ 1990-1998 : Divers postes au sein du **ministère de la justice** (administration pénitentiaire)
- ▶ Institut d'urbanisme de Lyon
- ▶ Institut régional d'administration
- ▶ Maîtrise de droit public à Grenoble



# Pierre Giroud

Formateur depuis 2000 chez HUMANEM Formation  
Expert en VRD

## Talents

- ▶ Conception et gestion de projet
- ▶ Enseignement et formation
- ▶ Génie civil

## Domaines de compétences

- ▶ Construction
- ▶ Management
- ▶ Gestion de projet

## Formations et Expériences

- ▶ Aujourd’hui, conseil et AMO.
- ▶ Directeur service VRD aménagement numérique chez IBSE de 2011 à 2021, ingénierie des espaces publics
- ▶ Formateur chez HUMANEM Formation depuis 2000
- ▶ Enseignant VRD (1999-2018) à l’ISCO (Institut supérieur de la construction) à Grenoble
- ▶ 17 ans Directeur BET (1994-2011), conception et maîtrise d’œuvre
- ▶ Etudes à l’école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l’industrie. Ingénieur du bâtiment et génie civil



# Benoit Campion

Architecte urbaniste chez SCU | SAFRAN Conceptions Urbaines

# Talents

- ▶ Formateur
  - ▶ Architecte urbaniste
  - ▶ Renouvellement urbain
  - ▶ Revitalisation rurale
  - ▶ Maîtrise d'œuvre d'espaces publics
  - ▶ Spécialiste des mobilités alternatives

## Domaines de compétences

- ▶ Architecture
  - ▶ Gestion de projet
  - ▶ Planification urbaine
  - ▶ Design urbain
  - ▶ Management
  - ▶ Urbanisme

# Formations et Expériences

- ▶ Aujourd’hui Architecte Urbaniste Chez SAFRAN Conceptions urbaines  
Associé, fondateur, président de la SAS d'architecture, SAFRAN Conceptions Urbaines (SCU)
  - ▶ Depuis 2001 Architecte Urbaniste à l'Agence STOA, indépendant, et
  - ▶ 1995- 1997 Assistant architecte PACT De l'Isère
  - ▶ **1992 - 1999** Ecole d'architecture de Grenoble



## Nous contacter



04 78 33 96 54 | 06 06 51 01 38



[t.villemagne@urbanem.fr](mailto:t.villemagne@urbanem.fr)



[www.urbanem.fr](http://www.urbanem.fr)



7 rue des aulnes  
69410 CHAMPAGNE au MONT d'OR



HUMANEM Formation SARL au capital de 7800 € | Siège social : 7 rue des aulnes | 69410 CHAMPAGNE au MONT d'OR

Tél. : 04 78 33 96 54 | SIRET 44391934500035 | APE : 7022Z – [www.urbanem.fr](http://www.urbanem.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 07696 69 auprès du préfet de la région Rhône Alpes  
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formation.

